

Vigilance du Personnel

(s) C.A. 29.10.52 2 11 1°)

Vigilance du personnel

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration  
du 29 octobre 1952

p.2

II - Comptes rendus sur la marche du service

1°) Trafic, recettes mouvement, etc...

Accidents de Virieu-le-Grand et de Nogent-le-Perreux

M. ARIAND rend compte des conditions générales d'exécution du service, de l'évolution du trafic et des recettes ainsi que des incidents qui ont marqué la circulation. Il expose, à ce propos, les circonstances dans lesquelles se sont produits deux graves accidents, l'un à Virieu-le-Grand où le rapide Paris-Rome a déraillé sur un aiguillage, l'autre à Nogent-le-Perreux, où la rame sur pneus qui assure depuis peu la liaison Paris-Bâle a déraillé à l'entrée du viaduc. Si, d'après les premières constatations, les causes de l'accident de Virieu-le-Grand restent confuses, il apparaît d'ores et déjà que le second déraillement est imputable à une faute caractérisée du personnel de conduite qui n'a pas observé les signaux de ralentissement placés le long de la voie.

M. ARIAND souligne, comme il a déjà eu l'occasion de le faire, l'importance vitale de la vigilance et la nécessité, pour le personnel de conduite, de se pénétrer de cette notion qui est et demeurera, quels que soient les perfectionnements apportés à la signalisation, la base de la sécurité du transport.

.....